

ALLOCUTION

Prononcée par Son Excellence

Félix HOUPHOUET-BOIGNY

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

DE COTE D'IVOIRE

A L'OCCASION

DE LA NEUVIÈME CONFÉRENCE 13.684

DES CHEFS D'ÉTAT DE L'O.C.A.M. 10.06.77.

KIGALI, LE 9 FÉVRIER 1977

8^{br}-1626

ALLOCUTION

Prononcée par Son Excellence

Félix HOUPHOUET-BOIGNY

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

DE COTE D'IVOIRE

A L'OCCASION

DE LA NEUVIÈME CONFÉRENCE

DES CHEFS D'ÉTAT DE L'O.C.A.M.

KIGALI, LE 9 FÉVRIER 1977



19 JUIN 1977

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement
et bien chers frères,

Messieurs les Représentants des pays frères,

Une tradition chère à notre organisation veut qu'à chacune de nos rencontres le doyen d'âge réponde au nom de ses collègues Chefs d'Etat au discours du Président du pays hôte. Je ne saurais donc me dérober à cet agréable devoir.

Nous voici réunis aujourd'hui, à Kigali, après une séparation plus longue que d'habitude, deux ans et demi après notre importante rencontre de Bangui, pour réaffirmer notre volonté de consolider et de développer notre coopération et témoigner aux yeux du monde et de l'Afrique de notre foi dans les opérations de solidarité que nous menons en commun.

Je tiens à exprimer tout le plaisir particulier que nous ressentons du fait que cette rencontre ait lieu à Kigali, d'abord, en raison de l'exceptionnelle beauté du paysage qui nous entoure et qui vaudra sans aucun doute rapidement au Rwanda de devenir un haut lieu du tourisme. Je le fais aussi en raison des qualités de la population rwandaise qui nous a accueillis d'une manière infiniment sympathique et très chaleureuse.

Notre présence, à Kigali, est aussi un symbole. Nous sommes bien ici au cœur du problème du développement des pays les moins favorisés. Le Rwanda est placé au centre de notre chère Afrique et connaît de

ce fait, au plus haut degré, les désavantages de la situation géographique des pays sans littoral. Sa mise en valeur économique subit donc des contraintes particulières très lourdes. C'est ici l'occasion de témoigner, une fois de plus, de la nécessité urgente pour le monde de trouver aux difficultés spécifiques de ces Etats des solutions qui leur soient adaptées. C'est là une responsabilité de l'ensemble des nations. Il importe, en particulier, que soient renouvelées au niveau convenable les ressources de l'Association internationale de Développement de la Banque mondiale et que le courant de conscience, qui s'est développé ces dernières années, se manifeste par des décisions concrètes plus nombreuses, tant au niveau des instances internationales, qu'au niveau des pays membres du Comité d'Aide et de Développement.

C'est le lieu de réaffirmer que nous devons, avant tout, compter sur nous-mêmes en rendant plus effective, plus agissante notre solidarité. Dans ce monde dur où nous vivons, on ne compte qu'avec ceux qui existent. Nous devons exister par le sérieux de notre travail dans une solidarité sans faille.

Je suis tout à fait certain de me faire l'interprète de chacun de vous, en présentant nos plus vifs remerciements au Président Juvenal Habyarimana, notre hôte de ce jour, pour la chaleur de son accueil et les attentions dont il nous a entourés depuis notre arrivée. Mais nous lui devons surtout beaucoup de remerciements et une grande reconnaissance pour la scrupuleuse attention qu'il a portée aux questions concernant notre organisation depuis qu'il en assure la présidence, et pour la conscience et l'esprit du dialogue fraternel avec lesquels il les a abordés.

Qu'il sache que nous lui portons une réelle et grande admiration, une totale considération pour la sagesse de ses propos et de ses démarches.

Notre gratitude va également à MM. les Ministres pour l'important et scrupuleux travail accompli en vue du bon déroulement de notre conférence. Notre gratitude et nos cordiales félicitations s'adressent aussi à M. le Secrétaire Général Sydney Moutia pour le dévouement et l'intelligence qu'il apporte au fonctionnement efficace de notre organisation.

Les difficultés que connaît notre organisation, difficultés inhérentes à toute œuvre humaine, ne doivent nullement avoir d'influence sur le maintien de notre organisation dont les raisons d'être restent les mêmes. Elles sont en définitive, la réalisation en commun, dans un esprit de dialogue et de bénéfices mutuels d'un certain nombre de projets concrets que chacun de nous mènerait difficilement tout seul. De ce point de vue, nos institutions spécialisées, continueront à aller de l'avant.

Nous constituons une communauté très souple dont les structures et le formalisme sont réduits au minimum indispensable. Nous avons écarté de nos entretiens les problèmes politiques, ce qui nous donne un double avantage.

D'une part, cela implique le respect intégral, par chacun de nous, des options de chacun des autres pays pour leur organisation intérieure, cela nous permet une coopération, sans arrière pensée, entre représentants de régimes différents.

D'un autre côté, pour ce qui est de la politique extérieure, nous pouvons ainsi traiter les problèmes généraux dans les enceintes spécialisées (O.N.U., O.U.A.) ce qui nous autorise à consacrer ici toute notre attention aux questions de développement qui demandent des solutions en commun.

Nous avons l'habitude de travailler ensemble, ce qui nous facilite énormément la recherche des moyens propres à résoudre ce qui nous préoccupe. Il n'y a, à nos échanges de vues, aucune autre restriction que celle qu'impose le respect dû à nos fonctions et aux pays que nous représentons. Nous sommes rompus au dialogue et à la concertation. Les expériences que nous avons acquises à l'étude des mêmes questions se confortent mutuellement et nous permettent d'avancer d'un même pas dans les réalisations que nous décidons.

Cela donne à nos entreprises, malgré la diversité de nos origines, une incontestable homogénéité, et c'est, bien là, une raison du succès de nos institutions spécialisées. Une autre raison de cette réussite peut être trouvée dans le caractère d'utilité pratique et d'intérêt très concret de tout ce que nous avons fait.

Bien des Etats qui ont quitté notre organisation sont demeurés membres de l'un ou de l'autre des organismes que nous avons créés et que nous continuons d'animer.

Cette fidélité dans l'attachement est la preuve de leur qualité. Nous avons semé des graines qui ont germé et les fruits que nous en attendions sont là. Nous n'avons aucune raison de céder à quelque découragement que ce soit, nous pouvons, au contraire, être très fiers de ce que nous avons fait. Prenons conscience, sans complexe, que nous avons là le gage de nouveaux et de brillants succès futurs.

Le Président Habyarimana vous a dit quel sera l'ordre du jour de nos délibérations. Nous pouvons les aborder en pleine confiance dans leur utilité. Tout ce qui pousse à la solidarité économique des pays africains aide au développement de notre continent.

Nous mettons donc un accent particulier sur le côté économique, culturel et technique de notre Organisation.

L'O.C.A.M. est un instrument de l'unité africaine qui ne s'illusionne, ni sur ses moyens, ni sur sa portée. Mais c'est cela qui lui a permis de faire une œuvre aussi utile.

Le Doyen que je suis vous demande, en terminant cette brève intervention, de partager sa foi inébranlable dans l'unité africaine dont l'O.C.A.M. doit demeurer un des maillons les plus précieux.

Vive le Rwanda !

Vive l'Organisation Commune Africaine et Mauricienne !

Vive la solidarité africaine !

Félix HOUPHOUET-BOIGNY.

LE COMMUNIQUÉ FINAL

« La 9^e Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation Commune Africaine et Mauricienne s'est réunie du 9 au 10 février 1977 à Kigali, République Rwandaise.

La Conférence a décidé à l'unanimité et par acclamations d'admettre la République des Seychelles en qualité d'Etat membre de l'Organisation.

La Conférence a également décidé à l'unanimité et par acclamations le maintien de Son Excellence le Général-Major Juvénal Habyarimana, Président de la République Rwandaise, dans les fonctions de Président en exercice de l'Organisation.

Au cours de ses travaux, la Conférence a examiné les premiers résultats de l'O.C.A.M. rénovée. Elle s'est penchée sur les problèmes qui se posaient à l'Organisation et qui sont relatifs tant au fonctionnement qu'au personnel.

C'est ainsi que la Conférence a estimé que la coopération économique, technique et culturelle assignée à l'O.C.A.M. depuis le Sommet de Bangui, a commencé à porter ses fruits et qu'il fallait la poursuivre et l'intensifier en vue de la promotion du développement harmonieux des Etats membres.

Concernant les rapports entre les entreprises communes et l'organisation-mère, la Conférence a pris connaissance des informations y relatives et a chargé la République du Sénégal d'étudier le problème d'une manière exhaustive et de lui en faire rapport à sa prochaine réunion.

La Conférence a pris acte de certaines résolutions notamment de celles relatives à l'actualisation des Accords et Conventions de l'O.C.A.M. et à l'évaluation des besoins immobiliers des Entreprises communes.

Elle a décidé d'adopter les nouveaux textes des Accords et Conventions tels qu'ils ont été préparés par les experts juristes des Etats membres.

Dans le domaine des Affaires administratives et budgétaires, la Conférence a adopté le nouveau régime financier de l'Organisation applicable au Secrétariat général et à toutes les Entreprises communes.

Elle a ensuite adopté le budget de fonctionnement de l'Organisation, arrêté pour l'année 1977, en recettes et en dépenses, à la somme de sept cent soixante sept millions cinq cent quatre vingt mille cent cinquante francs C.F.A. (767.580.150 francs C.F.A.).

Dans le domaine des Affaires économiques, la Conférence s'est penchée sur un certain nombre de questions importantes dont notamment la création d'un fonds de garantie et de coopération commun aux pays membres de l'O.C.A.M., l'industrialisation des pays de l'O.C.A.M. sur une base régionale, le développement de l'outillage et du machinisme agricoles, le problème des transports maritimes, les préférences généralisées, l'amélioration de l'état civil..

S'agissant du Fonds de Garantie et de Coopération, la Conférence a adopté la Convention portant création dudit Fonds. Elle a décidé d'en implanter le siège à Cotonou, République Populaire du Bénin, et de confier à la République du Niger le soin de désigner le directeur général.

Par ailleurs, la Conférence a mis un accent particulier sur le rôle que le Fonds est appelé à jouer tant dans le renforcement de la solidarité entre les Etats

membres que dans le développement économique des Etats, grâce notamment à un accès plus facile aux sources de financement.

Dans le domaine de l'industrialisation des pays de l'Organisation sur une base régionale, la Conférence a pris connaissance avec intérêt du mémorandum présenté par le Secrétariat général qui fait ressortir les problèmes posés par l'intégration industrielle, les perspectives d'identification et de réalisation de grands projets intégrés, grâce notamment à une coopération plus étroite avec les groupements sous-régionaux dont les Etats membres font partie.

S'agissant du développement de l'outillage et du machinisme agricoles, la Conférence a examiné avec intérêt le projet réalisé grâce à l'assistance efficace de l'ONUDI et dont la réalisation devra permettre un développement plus rapide de l'agriculture qui tient une place primordiale dans l'économie des pays intéressés.

Les problèmes relatifs aux transports maritimes ont également retenu l'attention de la Conférence qui entend donner plus d'efficacité à l'action de l'Organisation dans ce domaine grâce notamment à une coopération plus soutenue avec la Conférence ministérielle des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur les transports maritimes, dont les préoccupations sont identiques à celles de l'O.C.A.M. Les résultats du Comité *ad hoc* chargé d'étudier les modalités de création d'une Compagnie multinationale de Navigation Maritime ont été portés à la connaissance de la Conférence.

Dans le domaine du système généralisé de préférences, la Conférence a noté l'utilisation insuffisante par les pays membres, des schémas d'offres proposés par les pays développés et a invité le Secrétariat général à poursuivre ses efforts en vue de remédier à cette situation.

La Conférence a décidé la dissolution de l'Accord sucrier.

Par ailleurs, la Conférence a examiné les résultats du séminaire O.C.A.M. tenu en février 1976 à Lomé sur l'amélioration de l'état civil dans les Etats membres, et a recommandé la mise en œuvre des conclusions du séminaire.

Dans le domaine des Affaires culturelles, la Conférence s'est penchée sur les questions relatives à ses institutions créées en 1975 : I.A.M.S.E.A., E.A.M.A.U., I.A.M.B., et mandat a été donné au Secrétaire général de l'O.C.A.M. de rechercher des sources de financement pour leur installation rapide et définitive.

Elle a adopté des résolutions tendant à dégager les voies et moyens devant permettre d'élaborer un programme d'action regroupant les préoccupations de la jeunesse des pays membres (rencontres de jeunes, chantiers de jeunes, promotion rurale, promotion du sport, etc.).

Dans le même ordre d'idées, la Conférence a réaffirmé la nécessité pour les Etats membres d'intensifier et de coordonner leurs recherches dans le domaine de la Science et de la Technologie. A cet égard, elle a décidé la création d'un Comité de Recherche Scientifique et Technique de l'O.C.A.M.

La Conférence a décidé de reconduire le docteur Sydney Moutia dans ses fonctions de Secrétaire général de l'O.C.A.M.

Les travaux de la Conférence se sont déroulés dans une atmosphère franche, loyale et authentiquement africaine.

Enfin, la Conférence, unanime, remercie Son Excellence le Général-Major Juvénal Habyarimana, Président de la République Rwandaise, Président Fondateur du

Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, son Gouvernement, son grand mouvement, le M.R.N.D., et le Peuple Rwandais, pour l'accueil chaleureux et fraternel réservé à toutes les délégations.

Une Conférence extraordinaire aura lieu à Dakar en avril 1977.

La prochaine Conférence ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation se tiendra à Cotonou (République Populaire du Bénin) en février 1979.

Fait à Kigali, le 10 février 1977. »

Service de Presse. — Présidence de la République. — 1.000 ex.
